

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 SG 47 Subvention (60 000 euros) et convention avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à l'octroi d'une subvention à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat 2015 avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, prévoyant l'attribution d'une subvention de la Mairie de Paris au titre de l'exercice 2015.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 60 000 euros est attribuée à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne 55002 - rubrique 90 - Mission 400 - AP 4633 du budget d'investissement 2015 et exercices suivants de la Mairie de Paris, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO